



Les Conseils municipaux des jeunes

La Charte européenne sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale préconise de :

- Favoriser l'aide aux projets et aux initiatives des jeunes en encourageant leur participation,
- Favoriser chez les jeunes le bénévolat et la défense des causes collectives,
- Favoriser la formation à la participation des jeunes aux médias grâce aux technologies de l'information et de la communication.



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine



Qu'est-ce qu'un Conseil municipal de jeunes ?

- › Un lieu d'apprentissage de la citoyenneté,
- › Une opportunité pour les jeunes de participer à la vie de la commune,
- › Un lieu pour porter des projets.

Pourquoi créer un Conseil municipal de jeunes ?

Des objectifs citoyens

- › Intéresser les jeunes à la vie politique afin de devenir des citoyens responsables, conscients de leurs droits et de leurs devoirs et préparer les futurs élus de demain,
- › Créer chez les jeunes un sentiment d'appartenance à la commune et à la communauté de communes en les intéressant à la vie locale,
- › Intégrer et associer les jeunes à la vie de la commune ou travailler sur la place des jeunes au sein de la vie de la commune,
- › Soutenir les projets des jeunes qui visent à améliorer la vie de tous les habitants.



Des objectifs éducatifs

- Permettre aux jeunes de découvrir les instances de la démocratie locale,
- Participer à la formation des jeunes par la rencontre avec des acteurs impliqués dans la vie sociale, associative, économique, etc.
- S'initier à la vie démocratique, au débat, à l'engagement,
- Apprendre à exprimer leurs idées et à être porteurs de celles des autres,
- Apprendre à imaginer, élaborer et mener à bien des projets.

Des objectifs opérationnels

- Participer aux évènements organisés par la commune (*fêtes, commémorations, ...*),
- Participer aux réunions des instances locales (*conseil municipal, commissions, ...*),
- Aller à la rencontre des acteurs de la vie sociale, associative, politique, économique (*pompiers, associations caritatives, Ehpad, élus locaux et nationaux, ...*),
- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres de tous les jeunes de la commune,
- Mettre en place des commissions thématiques (*environnement, animations, solidarité intergénérationnelle, ...*),
- Mettre en place des projets pour la commune,
- Participer à la mise en place d'une journée des CMJ de la CCPG.

Pour lancer son CMJ,

les bonnes questions à se poser...

Tranches d'âge

Il n'y a pas de règles, à partir de 8/9 ans selon la taille des communes et la présence ou pas d'établissements scolaires...

Combien de membres

Tous les enfants volontaires ou des enfants élus par leurs pairs.

Modes de désignation

Une fiche de candidature à compléter. Des élections ou pas ?

Durée de l'engagement

- 2 ou 3 ans ?
- Réengagement à chaque rentrée scolaire ?
- Remplacement des membres qui ne pourraient ou ne voudraient plus continuer ?

Encadrement par

- Des élus ?
- Des employés communaux ?
- Des acteurs associatifs ?

- Des enseignants des écoles ?

Financement

A prévoir ou pas dans le budget de la commune.

Règlement ou charte

- A élaborer avec les jeunes
- A élaborer en amont par les élus adultes.

Organisation des rencontres.

Déterminer le lieu, avec quels adultes, la fréquence, la mise en place de commissions, la réunion plénière et réunion de commissions.

Liens avec le Conseil municipal des adultes.

Fréquence à définir. Selon les projets.

Un accompagnement

Le coordonnateur jeunesse reste à votre disposition pour vous accompagner dans la mise en place de votre Conseil Municipal des Jeunes.



Contact

Alexis BAILLY • Coordonnateur Jeunesse

Tél.: 05 49 95 60 16 ou 06 75 32 81 61

Mail : baillyal@cc-parthenay-gatine.fr

<https://www.cc-parthenay-gatine.fr/jeunesse>